



CONSEIL MUNICIPAL DU

21 septembre 2018

Ont assisté à la séance : Madame Brigitte JACQUEMOT, Maire ; Monsieur Bertrand REMOND, Monsieur René MARAND, Madame Nelly RENAUDIN, Maires Adjoints ; Madame et Messieurs Jérôme BEAULIER, Sébastien GERMAIN, Sylvain GORRET, Daniel HUREAU, Bernard JACQUEMIN, Valéry LEGENDRE, Martial ROUSSEAU, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Madame Catherine JOLIVET pouvoir à Madame Brigitte JACQUEMOT
Monsieur Jean-Mary LARGILIER pouvoir à Nelly RENAUDIN

Absents:

Messieurs Pierre CUYPERS, Arnaud SZPUNAR

Secrétaire de séance : Nelly RENAUDIN

Ouverture de la séance à 19 heures

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 septembre 2018

Monsieur Daniel HUREAU demande qu'à l'avenir le compte-rendu du conseil reprenne exclusivement le niveau d'informations délivré en conseil municipal. Au point « Avenant n°1 au contrat de délégation du service public d'eau potable », le compte rendu écrit du 21/09 communique plus en détail sur les raisons de l'augmentation de l'eau : éléments détaillés sur les lois Hamon, Brottes et Warsmann...

Le conseil municipal approuve à 11 voix *Pour* (étant absent le 21/09/2018, René Marand ne participe pas au vote) et 1 voix *Contre* (D. Hureau) le compte-rendu du conseil municipal du 21 septembre 2018.

2/ Modification du PLU en vue du projet photovoltaïque

Suite à la réunion publique du 14/09/2018, au cours de laquelle TOTAL SOLAR a présenté à la population son projet de centrale solaire au sol (champs photovoltaïque) et les nouveaux éléments précisant la durée (environ 11 mois) et la procédure réglementaire (procédure de déclaration de projet avec enquête publique – durée totale environ 11 mois) visant à déposer un permis de construire, le conseil municipal autorise à l'unanimité (13 voix *Pour*) le maire à signer une convention avec la cabinet retenu pour modifier le PLU.

3/ Questions diverses

Arrêt bus accidenté à Courfruit : L'arrêt de bus de Courfruit a été détruit par un engin agricole. La mairie se rapproche du propriétaire pour faire intervenir l'assurance du propriétaire de l'engin qui a été identifié.

La séance est levée à 20h

